

**Maître d'ouvrage : Union Africaine -Bureau Interafricain des
Ressources Animales**

**Renforcement des Capacités des pays africains à la Conservation et
l'Utilisation durables des Ressources Zoogénétiques Africaines**

Instructions pour l'Appel à Propositions

Numéro de l'Agreement de Contribution. DCI-MULTI 2011/280-158

Reference: Appel à manifestation d'intérêt 002

Date limite de dépôt des demandes:

31 Aout 2015

Table des Matières

RESUME DE L'OFFRE	3
SECTION I: CONTEXTE ET OBJECTIF	4
1. Description du Projet	4
2. Description de l'Offre	5
3. Objectif de l'Offre	7
SECTION II: MODALITES DE L'APPUI FINANCIER	7
SECTION III: CONDITION D'ELIGIBILITE	7
1. Éligibilité des Candidats: Qui peut postuler?	7
2. Actions éligibles: Actions pouvant faire l'objet d'une candidature	8
SECTION IV: DEPOT DE CANDIDATURES	9
1. Comment postuler et les procédures à suivre	9
2. Où et Comment envoyer le formulaire complet de candidature ?	10
3. Horaires et Dates limites de Soumission	10
4. Informations complémentaires sur le formulaire complet de candidature	11
SECTION V: PROCEDURES DE SELECTION	11
1. Évaluation et sélection des demandes	11
SECTION VI: CALENDRIER DE SELECTION	13
1. Notification de la décision du Maitre d'ouvrage	13

Résumé de l'Offre

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) est un bureau technique spécialisé du Département de l'Économie Rurale et de l'Agriculture (DERA) de la Commission de l'Union Africaine (CUA). L'Institution a pour mandat de soutenir et de coordonner l'amélioration des ressources animales (élevage, pêche et faune) comme une ressource pour le bien-être humain dans les États membres de l'Union Africaine et de contribuer au développement économique, particulièrement dans les zones rurales. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet financé par l'Union Européenne sur ***«Le renforcement des capacités des pays africains à la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des animaux d'Afrique»*** qui soutient la mise en œuvre du Plan d'Action Mondial (PAM) pour les ressources zoogénétiques (RZG) en Afrique, conformément à sa stratégie actuelle, l'UA-BIRA prévoit appuyer les États Membres et le Associations des Éleveurs sur le continent.

Afin d'offrir une même chance et les mêmes opportunités, à tous les États Membres, le Projet se propose de lancer un appel à propositions qui aboutira à l'attribution de subventions permettant de mettre en œuvre les activités prioritaires.

Le présent appel à propositions se compose de six sections :

- La première section décrit le contexte et les objectifs de l'offre
- La deuxième section fournit les informations nécessaires sur les modalités de l'appui financier
- La troisième section fait référence aux conditions d'éligibilité alors que la quatrième section se focalise sur le dépôt des candidatures.
- Les cinquième et sixième sections portent, respectivement, sur le processus de sélection et le calendrier de sélection

Section I: Contexte et Objectifs

1. Description du Projet

Renforcement des capacités des pays africains à la Conservation et l'Utilisation durables des ressources zoogénétiques africaines

Les Ressources zoogénétiques (RGA) pour l'alimentation et l'agriculture sont essentielles pour la sécurité alimentaire de l'Afrique et contribuent à la subsistance de centaines de millions de personnes. Toutefois, les programmes d'amélioration génétique en Afrique, par les gouvernements, les organisations non gouvernementales, organismes d'aide bilatéraux et le secteur privé, ont favorisé l'utilisation de races exotiques aux fins de croisements, de mise à niveau ou remplacements. Ces programmes sont principalement mis en œuvre sans politiques claires, ni cadres réglementaires, réflexion stratégique et une vision à long terme, mais motivés par l'objectif de gains rapides de productivité résultant dans des activités de croisements sans discernement, sans coordination ou non contrôlées. En outre, la nature transfrontalière de la distribution spatiale des races de bétail appelle à harmoniser les cadres juridiques et techniques d'exploitation des attributs génétiques du bétail Africain. Les ressources génétiques sont un problème mondial et d'intérêt public qui nécessitent des mécanismes de gouvernance mondiale.

Opérant dans le cadre du Programme Détailé de développement de l'Agriculture africaine (PDDAA) et en cohérence avec le Plan stratégique de la Commission de l'Union Africaine (CUA), le Département Économie rurale et l'Agriculture (DREA), le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) contribue à l'initiation et à la promotion de politiques et de stratégies qui peuvent considérablement influer sur le développement de l'économie rurale africaine et améliorer les moyens de subsistance par l'augmentation de la productivité agricole, assurer la sécurité alimentaire et améliorer l'utilisation durable et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique.

Le Projet Génétiques vise à renforcer la capacité des États membres (EM) et les communautés économiques régionales (CER) pour une utilisation et conservation durables des ressources génétiques animales africaines à travers l'institutionnalisation des politiques nationales et régionales, des instruments juridiques et techniques qui sont cruciaux pour une exploitation judicieuse des ressources zoogénétiques à travers le continent. Il est prévu que le projet renforce les capacités inhérentes des CER et des utilisateurs finaux au niveau communautaire afin d'améliorer l'utilisation des ressources zoogénétiques et de moyens d'existence en milieu rural à travers :

- L'État et les tendances des ressources génétiques animales en Afrique ;
- L'Élaboration de cadres stratégiques pour l'utilisation durable des ressources zoogénétiques ;
- Le Soutien et le renforcement des stratégies et initiatives nationales et régionales de conservation et d'amélioration
- Amélioration des connaissances, attitudes et pratiques de la contribution de l'élevage et le secteur de l'élevage à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

2. Description de l'Offre

Les rapports nationaux soumis à la FAO pour l'élaboration du Second Rapport Mondial sur l'état de ressources génétiques animales (RGA), fournissent des informations sur les effectifs des races, le nombre de races pour lesquelles des stratégies et objectifs de sélection sont développés, et les races pour lesquelles l'identification individuelle, l'enregistrement des performances, les procédures d'évaluation génétique et d'Insémination Artificielle sont mis en place. Les États Membres présentent leurs priorités en ce qui concerne les espèces et les objectifs de reproduction et les détails sur les structures organisationnelles et les outils utilisés. Bien que la plupart de ces rapports nationaux aient une structure identique, la façon dont les activités de sélection et les programmes d'élevage sont rapportés varie rendant ainsi difficile la comparaison entre pays.

Les rapports nationaux fournissent également une évidence sur l'importante et l'irremplaçable contribution de la diversité des ressources zoogénétiques pour la sécurité alimentaire et le développement rural. Les États Membres révèlent que le plein potentiel des ressources zoogénétiques (RZG) est loin d'être réalisé. Toutefois, ils mentionnent l'importante érosion de la diversité génétique qui se produit dans la plupart des pays. Les rapports nationaux décrivent également un certain nombre de facteurs essentiels qui contribuent à l'érosion génétique, y compris : les changements dans les systèmes de production; la mécanisation; la perte des parcours et ressources de pâturage; les calamités naturelles; les flambées épidémiques; l'impact des pratiques de développement génétique sur la pérennisation à long terme, notamment les politiques et pratiques inappropriées de l'élevage, l'introduction inappropriée des races exotiques; la perte de la sécurité foncière des éleveurs et de l'accès aux autres ressources naturelles; l'évolution des pratiques culturelles; l'érosion des institutions coutumières et des relations sociales; l'influence de la croissance démographique et l'urbanisation; et le manque de politiques adéquates pour une utilisation et conservation durables des ressources zoogénétiques. Les rapports nationaux soulignent autant que la majorité des activités de sélection systématique des bovins et des petits ruminants dans les pays sont mises en œuvre par les institutions gouvernementales. La plupart de ces programmes d'élevage gouvernementaux est réalisée dans des fermes d'État avec des noyaux de sélection. Les animaux et la semence produite sont par la suite distribués au grand public. Il n'y a, par conséquent, aucune participation active des éleveurs dans ces programmes de sélection, mis à part le fait d'être de potentiels bénéficiaires des produits. Ces programmes sont souvent exécutés sans mettre en place un suivi de l'influence de l'activité de sélection sur le cheptel global.

La déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques et le Plan d'Action Mondial reconnaissent l'existence des faiblesses et des lacunes importantes en matière de capacités nationales pour inventorier, surveiller, caractériser, utiliser de manière durable, développer et conserver les ressources génétiques animales. La mise en place de stratégies de conservation est un élément essentiel de l'élaboration du Plan d'Action National. Le principal défi pour les stratégies de conservation est leurs coûts généralement élevés de mise en œuvre qui sont souvent en total déphasage avec le retour sur l'investissement à court terme. La participation et l'appropriation des parties prenantes, des éleveurs en particulier, sont essentielles.

La préparation de Plans d'Action et de Stratégies Nationales pour les ressources zoogénétiques et leur mise en œuvre, requiert que les pays domestiquent le Plan d'Action Mondial pour un maximum d'impact positif aux niveaux national et local. Une Stratégie ou un Plan d'Action

Nationale bien préparée peut fournir une plateforme permettant d'identifier les options nationales et régionales et les synergies dans la planification et la collaboration. Le Plan d'Action et la Stratégie Nationale servent également d'outils efficaces pour une mobilisation des ressources financières, dont a besoin le secteur. La préparation d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action peu aider les pays à décider de comment avancer dans l'utilisation la plus efficace de leurs ressources génétiques animales. Ceci en tenant pleinement compte des conditions nationales et des priorités, notamment la disponibilité de ressources financières et humaines pour la mise en œuvre. La préparation d'une Stratégie Nationale ou d'un Plan d'Action peu également aider les pays à bénéficier de la dynamique internationale résultant de l'adoption récente du Plan d'Action Mondial. Afin de jouer adéquatement leurs rôles dans les domaines de l'élevage et de la conservation, les États Membres doivent être renforcés et leurs capacités liées à la gestion des ressources génétiques améliorées.

Dans le cadre du Projet Génétiques, il est prévu d'aider les États Membres à établir et mettre en œuvre leurs Plans d'Action Nationaux (PAN) en conformité avec leurs politiques d'élevage, ainsi que de fournir un soutien au renforcement de leurs stratégies de sélection et de conservation dans le cadre de leurs Plans d'Action Nationaux pour les ressources génétiques animales. Afin de mener à bien les initiatives d'amélioration génétique sur le continent comme une industrie économiquement viable, le Projet Génétiques propose d'accorder un appui technique et financier aux initiatives nationales et régionales. Une grande importance est accordée à la collaboration régionale entre les institutions, organismes de recherche et les initiatives de sélection pour lier des alliances stratégiques afin de partager les ressources et de créer des synergies dans l'objectif commun de développer les ressources zoogénétiques sur le Continent.

Une réunion technique regroupant divers départements s'est tenue en février 2015, pour discuter et proposer les meilleures options d'appui aux différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet génétique. La réunion a délibéré sur les critères éligibilité pour l'appui aux différentes parties prenantes, la grille d'évaluation pour faciliter le processus de sélection et les mécanismes appropriés de soutien.

Pour l'appui aux États membres, il a été convenu de ce qui suit:

- Offrir une chance égale ou une même opportunité à chacun des États membres de l'AU.
- Créer un lien entre les comités consultatifs nationaux sur les ressources zoogénétiques et les plateformes nationales sur les politiques d'élevage établies dans le cadre du projet Vet-Gov. Ceci devrait permettre la prise en compte des questions liées aux ressources zoogénétiques au niveau des plateformes.
- La gestion financière pour les réunions dans ce cadre devra être assurée par le département des Finances de l'UA-BIRA, sur demande des plateformes politiques. Cette approche permettrait d'éviter le transfert de fonds et la signature de contrat de sous-délégation.
- Les demandes des États membres intéressés devront être soumises suite à l'appel à propositions qui devrait être publié par l'UA-BIRA et communiqué aux États membres.
- Les transferts, suivi et rapports suivront les autres étapes et procédures telles que décrites dans le "Manuel de Sous-délégation".

- Pour un meilleur impact, un maximum de deux 2 actions/projets seront financés par État membre pour un montant ne dépassant pas **30.000 US\$** chacune. Pour les actions a envergure régionale, le montant à allouer pourrait atteindre **75.000 US\$**.

Afin de mettre en œuvre l'activité, le projet invite les États membres qualifiés de participer à l'appel à propositions.

3. Objectif de l'Offre

L'objectif global de l'appel à propositions est d'améliorer la transparence et l'efficacité dans l'allocation d'importantes ressources financières, en appui et en complément aux efforts des États membres dans la mise en œuvre du Plan d'Action mondial.

Les objectifs spécifiques sont de :

- lancer un Appel à Propositions pour sélectionner les actions prioritaires les mieux adaptées pour un appui au sein des États membres
- Accorder un appui aux États membres conformément aux procédures dans le manuel de Sous-délégation de l'UA-BIRA.

Section II: Modalités de l'appui financier

Le Budget total disponible pour l'offre est de **450.000 US\$**

Estimation du fonds disponible

Le Montant prévu pour le soutien aux États Membres de l'UA

- Le montant maximum par État Membre est de: **US\$ 30,000.00** (au maximum 2 actions par État Membre)
- Le montant maximum pour les projets/ propositions régionales est de: **US\$ 75,000.00** (au maximum 2 actions par région)

Section III: Conditions d'éligibilité

1. Éligibilité des Candidats: Qui peut postuler?

Pour être éligible à une subvention, le postulant doit être:

- Un État Membre d l'Union Africain.
- Un groupe de pays agissant collectivement sous la coordination d'une Communauté Économique Régionale (CER)

NB: Ne sont pas éligibles

- Les États Membres sous sanction de l'Union Européenne et/ou de la Commission de l'Union Africaine;

- Les États Membres et régions qui ont déjà bénéficié d'un appui similaire du même projet.

NB: Les bénéficiaires ci-dessus mentionnés devraient être directement responsables de la préparation et de la gestion de l'action. Dans le cas où ils sont associés avec des partenaires qui ne font pas partie des catégories mentionnées ci-dessus, le bénéficiaire ne doit pas servir d'intermédiaire.

2. Actions éligibles: Les actions qui peuvent faire l'objet d'une candidature

Définition:

Une action (ou projet) est composée d'un ensemble d'activités, avec des objectifs clairement définis, à mettre en œuvre dans un délai limité.

Durée

La durée prévue d'une action ne peut dépasser 12 mois.

Lieu

États Membres ou groupe d'États membres ou les communautés économiques régionales

Types d'actions

1. Actions prévues dans les Plans d'Action Nationaux et/ou régionaux ;
2. Les actions visant les activités de conservation et utilisation des ressources génétiques animales ;
3. Les actions visant à promouvoir les races ou la labellisation des races spécifiques ;
4. Les actions visant la sensibilisation et le plaidoyer pour l'élaboration des réformes politiques sur les ressources zoogénétiques

Types d'Activités

Les activités proposées doivent répondre aux critères suivants :

- A. Pertinence/présentant un intérêt pour l'objectif global du Projet Génétiques ;
- B. Avec un accent sur la sélection, conservation et utilisation des ressources génétiques animales
- C. Novateur
- D. Pertinence nationale et régionale ;
- E. Rééritable dans les pays voisins, de la région, du Continent
- F. Ciblant de nombreux intervenants (Genre, jeunesse, producteurs, commerçants, prestataires de services publics et privés, des organismes de réglementation, décideurs)
- G. Basé sur une analyse approfondie des besoins
- H. Peut générer potentiellement au moins 1 document de bonne pratique.

Section IV: Dépôt des candidatures

1. Comment postuler et les procédures à suivre

Formulaire complet de candidature

Format suggéré de la proposition

I. CONTACTS DU POSTULANT

A. Pays cible or Région:

B. Contacts:

- Personne Contact, Poste/ Fonction, Institution
- Adresse Physique, Ville/Pays, Téléphone, Fax, Email & Page Web

II. RESUME DU PROJET/ PROPOSITION (Format tableau)

- A. Titre du Projet/ Proposition
- B. Durée estimée (mois)
- C. Montant/Ressources demandées auprès du Projet Génétique (en US\$):
- D. Pays cible (s)
- E. Objectif du projet/ de la proposition

III. DESCRIPTION DE L'ACTION

A. Justification (*Environ 800 mots : présenter les défis à relever dans le(s) pays ciblé(s), et mettre en évidence comment l'intervention sur les ressources zoogénétiques contribuerait à relever ces défis. Les critères de sélection pourraient être utilisés comme base de vos arguments. La portée/ couverture de l'action (nationale, régionale, sous-régionale, zones agro-écologiques, espèces/races...) pourrait être présentée ici et, éventuellement, l'identification des races sur lesquelles portera l'action. Indiquer également les principaux bénéficiaires.*)

B. Besoin d'informations et méthodologies à utiliser (*Environ 250 mots : indiquer les informations qui doivent être collectées ou générées pour être en mesure d'élaborer et de suivre les résultats de l'action. Décrire les méthodes à utiliser pour identifier les priorités, les cibles et les jalons de l'action.*)

C. Résultats escomptés (*Environ 200 mots: Identifier les résultats escomptés de l'action.*)

D. Activités (*Environ 200 mots: Décrire chaque activité de l'action.*)

- E. Institutions impliquées et partenariats** (*Environ 200 mots: Décrire les parties prenantes à exécuter l'action de même que leurs rôles et responsabilités*).
- F. Budget** (*Présenter sous forme de résumé dans un tableau le cout estimatif de chaque activité de l'action*)
- G. Indication sur le co-financement** (*Si possible, en environ 200 mots: Identifier les sources de financements additionnels actuels et potentiels*).
- H. Probabilité de générer un document de bonne pratique** (*Environ 200 mots : Décrire les documents de bonnes pratiques et leçons apprises qui pourraient être générées*)
- I. Références** (*Revue de littérature consultée*).

2. Où et comment envoyer le formulaire complet de candidature?

Les demandes doivent être soumises par Email à: procurement@au-ibar.org

Les requérants/postulants mentionnant les partenaires devraient envoyer les demandes avec les déclarations des partenaires.

3. Horaires et Dates limites de Soumission

Les demandes doivent être soumises au plus tard le **31 Aout 2015**

4. Informations complémentaires sur le formulaire complet de candidature

Les questions peuvent être envoyées par e-mail (ou par télécopie/fax) au plus tard 21 jours avant la date limite de dépôt des candidatures à l'adresse ci-dessous, indiquant clairement la référence de l'appel à propositions :

Adresses E-mail: **pissang.tchangai@au-ibar.org** et **edward.nengomasha@au-ibar.org**

Le maître d'ouvrage n'a aucune obligation de fournir des précisions/clarifications après cette date.

Les réponses seront envoyées au plus tard 11 jours avant la date limite de dépôt des demandes.

Dans l'intérêt d'un traitement équitable des demandeurs, le maître d'ouvrage ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité d'un demandeur, d'un partenaire ou d'une action.

Les questions qui peuvent être pertinentes pour les autres demandeurs, accompagnés de leurs réponses, seront publiées sur le site www.au-ibar.org. Il est donc fortement recommandé de

consulter régulièrement le site internet susmentionné afin d'être informé des questions et réponses publiées.

Section V: Processus de sélection

1. Évaluation et sélection des demandes

Les demandes seront examinées et évaluées par le maître d'ouvrage, avec le concours éventuel des partenaires d'exécution et la Commission Européenne. Toutes les actions soumises par les candidats seront évaluées selon les étapes et les critères suivants.

Si l'examen de la demande révèle que l'action proposée ne répond pas aux critères d'éligibilité, la demande devra être rejetée uniquement sur cette base.

Critères	Points
1. Pertinence de l'action	35
1.1 Quelle est la portée et l'impact géographique de l'action proposée ? Quelle est l'importance nationale et/ou régionale de la proposition dans l'atteindre des objectifs du Plan d'Action National/régional ? Quelle est la pertinence de l'action en rapport aux priorités de la région, du pays tel que cela figure dans les stratégies, plans et programmes nationaux et régionaux, pour les ressources zoogénétiques? L'action identifie-t-elle les informations disponibles sur les priorités nationales et régionales des ressources génétiques animales existantes ? La proposition d'action indique-t-elle clairement comment les activités proposées viendront compléter les travaux déjà effectués ou en cours et/ou ne créeront pas de doublons inutiles ? 1.2 Quelle est la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à manifestation d'intérêt? <ul style="list-style-type: none">• Présentant un intérêt/pertinent par rapport à l'objectif général du Projet Génétiques• Met-elle l'accent sur l'élevage, la sélection, la conservation et utilisation des ressources génétiques animales• Pertinence régionale• Innovation• Rééditable dans les pays voisins ou dans la région / continent• fondé sur une analyse approfondie des besoins (Plan d'Action Mondial, Plan d'Action National,...)• Potentiel pour générer un document de bonne pratique 1.3 Pertinence par rapport aux espèces et races. <ul style="list-style-type: none">- Contribution de l'espèce ou de la race ciblés à la sécurité alimentaire nationale ou régionale et à l'utilisation durable- Pertinence de l'espèce ou de race ciblée par rapport aux moyens d'existence humaine- Contribution de l'action pour la conservation du pool génique et d'un potentiel impact néfaste- L'action aborde-t-elle la conservation et/ou l'utilisation de l'espèce dans l'un de ses « aspects clés » de la diversité ?- Dans quelle mesure le pool génique visé par l'action est menacé au niveau national, régional ou global ?	

2. Conception de l'action	10
2.1 Y-a-t-il une cohérente dans la conception globale de l'action ? En particulier, reflète-t-elle l'analyse des problèmes associés; tient-elle compte des facteurs externes et des parties prenantes concernées ?	5
2.2 Est-ce que l'action est réalisable et cohérente en ce qui concerne les objectifs et les résultats escomptés?	5
3. Capacité Financière et opérationnelle	20
1.1 Est-ce que le requérant/postulant et, le cas échéant, les partenaires ont suffisamment d'expérience de gestion de projet?	5
1.2 Est-ce que le requérant/postulant et, le cas échéant les partenaires ont suffisamment d'expertise technique? (notamment la connaissance des questions à traiter)? L'action indique-t-elle que la capacité de l'équipe est adéquate pour exécuter les activités indiquées? L'équipe compte-t-elle des partenaires de différentes disciplines, différents groupes d'intervenants (sexe et âge) ?	5
1.3 Est-ce que le requérant/postulant et, le cas échéant, les partenaires ont des capacités suffisantes de gestion? (y compris le personnel, équipement et capacité à gérer le budget de l'action) ?	5
1.4 Le demandeur a-t-il des sources de financement stables et suffisantes pour d'assurer le cofinancement et la mise en œuvre ?	5
4. Durabilité/Pérennité de l'action	15
4.1 L'action indique-t-elle clairement les bénéficiaires directes/immédiats et est-elle susceptible d'avoir un impact tangible sur ses groupes cibles ?	5
4.2 L'action proposée indique-t-elle clairement comment les résultats attendus satisferont directement ou indirectement aux besoins des groupes cibles proposées ? La proposition est-elle susceptible d'avoir des effets multiplicateurs ? (Y compris la portée pour la réplication et l'extension des produits de l'action et la diffusion d'informations.)	10
5. Effectivité et faisabilité de l'action	10
3.1 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et conformes aux objectifs et clairement montées pour réaliser efficacement les résultats nets du projet, ses produits et l'impact ?	2.5
3.2 Le plan d'action est-il clair et réalisable ? (Les activités proposées sont-elles réalisables en terme de ressources et calendrier et les caractéristiques régionales?)	2.5
3.3 La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats de l'action ? L'évaluation est-elle prévue ? Y-a-t-il des bornes et des indicateurs incorporés ou l'action indique-t-elle comment se fera le suivi de l'état d'avancement et son impact?	2.5
3.4 Le niveau d'implication et de participation des partenaires à l'action est-il satisfaisant? Quelle est l'étendue de la collaboration promue par la proposition ? Comment la collaboration devrait-elle contribuer à l'efficacité et l'efficience de la proposition ? L'action Indique-t-elle une quelconque contrepartie financière, entrées ou apports en nature ?	2.5
5. Budget et le rapport qualité-coût de l'action	10
Les activités sont-elles dûment reflétées dans le budget?	
Plus particulièrement, le budget est-il adéquat pour entièrement couvrir les activités proposées et produire les résultats escomptés ?	10
Total maximum des points	100

Section VI: Calendrier de sélection

1. Notification de la décision du Maître d’Ouvrage

A. Content de la décision

Les candidats seront informés par écrit de la décision de l'autorité contractante/du Maître d’Ouvrage concernant leur candidature et en cas de rejet, les motifs de la décision négative.

B. Calendrier Indicatif

	DATE	HORAIRE*
Date de début de demande des clarifications auprès de l'autorité contractante/ du Maître d’Ouvrage	10 Aout 2015	15:00 heures (Heure locale)
Date limite à laquelle les clarifications sont délivrées par l'autorité contractante/ Maître d’Ouvrage	20 Aout 2015	15:00 heures (Heure locale)
Date limite de soumission des candidatures	31 Aout 2015	15:00 heures (Heure locale) (la date d'envoi, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi).
Informations aux postulants sur l'évaluation	20 Septembre 2015	-
Notification de l'attribution (après vérification de l'éligibilité)	20 Septembre 2015	-
Signature de contrat	30 Septembre 2015	-

* **Dates provisoires.** Toutes les heures sont en fuseau horaire du pays de l'autorité contractante/maître d'ouvrage

Ce calendrier indicatif peut être mis à jour par l'autorité contractante/ Maître d’Ouvrage au cours de la procédure. Dans ce cas, le calendrier actualisé sera publié sur internet sur le site de l'UA-BIRA.